

Décision n° 00–510 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 mai 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33–2, L. 36–6 (4°), L. 36–7 (6°), D. 99 à D. 99–3 et D. 99–5 ;

Vu le décret n° 79–348 du 2 mai 1979 relatif au fonctionnement des stations radioélectriques dans les circonstances prévues aux articles 2 et 6 de l’ordonnance n° 59–147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33–1 et L. 33–2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l’arrêté du 25 janvier 1999 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision de l’Autorité de régulation des télécommunications n° 98–909 en date du 17 novembre 1998 précisant les règles concernant les conditions d’établissement et d’exploitation des réseaux radioélectriques indépendants du service mobile terrestre, homologuée par l’arrêté du ministre chargé des télécommunications en date 24 décembre 1998 ;

Vu les demandes présentées par les demandeurs mentionnés en annexe ;

Après en avoir délibéré le 30 mai 2000 ;

Décide :

#### Article 1

– Les 18 titulaires de réseaux mentionnés en annexe sont autorisés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP), selon les conditions précisées par la présente décision et l’annexe jointe.

#### Article 2

– Les présentes autorisations, délivrées pour une durée de 5 ans, sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à des tiers. Leur durée de validité ne sera pas prorogée en cas de modification du réseau.

#### Article 3

– La délivrance des présentes autorisations ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l’établissement ou à l’exploitation des réseaux concernés.

#### Article 4

- Les fréquences sont attribuées aux exploitants de réseaux selon les conditions précisées dans l'annexe jointe. Elles peuvent être partagées entre plusieurs utilisateurs en fonction des contraintes imposées par la gestion optimisée des ressources en fréquences.

#### Article 5

- Le raccordement à un réseau ouvert au public doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'article D. 99–1 susvisé.

#### Article 6

- Les titulaires sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion fixées par le décret susvisé.

#### Article 7

- Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 2000

Le Président,

Jean-Michel Hubert

Décision n° 00–510 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 mai 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
CAMPING DOUCE QUIETUDE	ST RAPHAEL	83	152,1750
COOPERATIVE PRODUCTEURS DE FRUITS	AMOU	40	446,3375
UNE FOULEE POUR LA VIE	SEYSSES	31	444,6250
NOVERGIE SUD OUEST	LESCAR	64	446,2000
SOCIETE MONTERELAISE DE BROYAGE	C ?†††D?e ?A HELLES	77	152,8375
DUPONT AUBRY MARTINE	SAVIGNE SUR LATHAN	37	153,4250
CIE TRANSPORTS STRASBOURGEOIS	STRASBOURG	67	165,1125
DISTRICT URBAIN AGGLOMERATION ST LOISE	ST LO	50	468,5375
PINAULT CENTRE OUEST	ST PIERRE DES CORPS	37	445,1875
PINAULT CENTRE OUEST	ST PIERRE DES CORPS	37	445,2875
MONIN ORDURES SERVICE	MABLY	42	446,2250
MONIN ORDURES SERVICE	CUSSET	03	446,3125
FRANCOIS ROQUE TISSANDIER	RIOM ES MONTAGNE	15	153,6250
MAIRIE DE FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU	77	445,5125

LOGAD	ST PRIEST	69	445,5625
LOGAD	ST PRIEST	69	445,8375
ETCM	CUINCY	59	444,6250
RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS	BLAINVILLE SUR ORNE	14	445,1875
STE AUXILIAIRE ENTREPRISES SUD	TOULOUSE	31	446,8250
LABORATOIRES BIOLOGIE VEGETALE	LA GACILLY	56	446,7375